

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**La MRC de La Haute-Yamaska invite la jeunesse à
s'exprimer dans un espace dédié à l'art urbain!**

Granby, le 11 août 2025 – La MRC de La Haute-Yamaska annonce le financement d'un projet dédié à la jeunesse de trois municipalités de son territoire : la création des tout premiers murs de graffiti légal, dont le premier a été inauguré au parc des Générations de Waterloo, hier soir. Cette belle initiative des cadets de la Sûreté du Québec de La Haute-Yamaska sera prochainement déployée à Sainte-Cécile-de-Milton et Saint-Alphonse-de-Granby.

Lancé de façon festive par la Ville de Waterloo avec la participation de Yann Lemieux, un artiste-peintre et graffeur professionnel de réputation internationale qui s'implique également auprès des communautés, le projet se veut rassembleur! Des organisations bien impliquées dans leur milieu étaient également présentes : l'organisme régional Impact de rue, les pompiers du Service de sécurité incendie régional de Waterloo et bien sûr, la Sûreté du Québec de La Haute-Yamaska.

Une initiative pensée et développée par des jeunes, pour les jeunes!

Trois cadets à la Sûreté du Québec du poste de la MRC de La Haute-Yamaska à Waterloo, Joanie Élément, Emmanuelle Labrecque et Yorick Roulier, ont uni leurs efforts pour transformer un rêve en accomplissement!

Leur objectif? Créer un espace mural artistique, légal et encadré, destiné aux citoyens, particulièrement aux jeunes, des municipalités participantes de la MRC de La Haute-Yamaska : Waterloo, Sainte-Cécile-de-Milton et Sainte-Alphonse-de-Granby, pour leur offrir un lieu d'expression sécuritaire et créatif, prévenir les graffitis illégaux et les actes de vandalisme, tout en valorisant l'art urbain.

« La MRC de La Haute-Yamaska est heureuse de contribuer à un projet qui offre un espace d'expression aux jeunes et aux moins jeunes, car il n'y a pas d'âges limites, pour s'exprimer et créer! C'est toute notre communauté qui en ressortira embellie! Cette année, trois municipalités auront leurs murs de graffiti légal... L'invitation est lancée aux autres municipalités en Haute-Yamaska pour que cette belle initiative fasse des petits. », précise M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC de La Haute-Yamaska.

« Offrir un mur de graffiti légal à Waterloo, c'est choisir d'encadrer plutôt que d'interdire. On canalise la créativité des jeunes dans un espace fait pour eux, en valorisant l'art urbain plutôt qu'en subissant le vandalisme. On est fiers d'être les premiers à le faire dans la région, et l'on espère que les jeunes s'approprieront pleinement ce mur! », se réjouit M. Jean-Marie Lachapelle, maire de Waterloo

« En lançant ce projet rassembleur, nos cadets démontrent non seulement une belle compréhension des réalités des adolescents et des jeunes adultes, mais aussi une grande capacité d'initiative. Ils ont mené ce projet de front en misant sur l'expression artistique comme moteur de lien social et de prévention. Ce mur, bien visible et accessible, a pour mission de devenir un repère pour les graffeurs d'ici et de prévenir le vandalisme », affirme le Lieutenant Francis Goupil, officier d'opération au Centre de services Dunham.

– 30 –

Source :

Isabel Coulombe
icoulombe@haute-yamaska.ca
450 378-9976, poste 2276
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska